

# Documents à transmettre au collège

*A remettre au collège du secteur lors de la commission de liaison du mois de juin*

## A transmettre au collège

(Note de service 2012-154 du 24 septembre 2012 : simplification du LPC) :

- La fiche de synthèse pour tous les élèves ayant validé le palier 2 « Attestation de maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun au palier 2 »
- Le livret personnel de compétences lorsqu'une compétence n'est pas maîtrisée (ne renseigner que les domaines).
- Le PPRE passerelle (volet école, volet collège) s'il y a lieu.

+

- Synthèse collective du savoir nager

Demande  
institutionnelle

Demande  
spécifique du  
collège